

COMMISSION DE SUIVI EXCEPTIONNELLE

NYRSTAR AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 12 mars 2020

Collège « Administration de l'Etat »

Monsieur DAMIENS, Sous-préfecture de Douai

Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai

Monsieur MELIN, DREAL

Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie

Monsieur DARON, Conseil départemental, Direction de la voirie
Monsieur MALBRANCQ, DDTM Nord

Collège « Exploitant »

Monsieur CONSTANT, NYRSTAR et Président de la CSS

Madame DUFLOS, NYRSTAR

Monsieur SCHÄRER, NYRSTAR

Collège « Salariés »

Monsieur SADKI, Elu CSE NYRSTAR

Monsieur PLOUVIER, Elu CSSCT NYRSTAR

Collège « Collectivités »

Monsieur DESRUMAUX, Mairie de Flers-en-Escrebieux

Collège « Riverains »

Monsieur SALVINO, Auby

Monsieur CLAMAGIRAND, Auby

Personnes qualifiées

Monsieur LEGRAIN, VNF

Commandant DELECOURT, SDIS

Lieutenant NOEL, SDIS

Commissaire MILLEVILLE, Police Nationale

Secrétariat de la CSS :

Madame GAMELIN, S3PI-HCD

Madame BASQUIN, S3PI-HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS.....	3
II.	Présentation des nouveaux scénarii de dangers.....	3
III.	Questions et échanges	4

La séance est ouverte à 14 heures 30.

I. Introduction du président de la CSS

Monsieur DAMIENS souhaite la bienvenue aux membres de l'instance à cette CSS exceptionnelle.

Monsieur CONSTANT, président de la CSS, indique qu'il a succédé à Monsieur BRASSART à la direction du site depuis octobre 2019.

Un diaporama est projeté.

Monsieur CONSTANT présente en préambule les activités de raffinage du zinc de l'entreprise et les trois grandes étapes de fabrication. L'usine produit également d'autres matériaux, dont l'indium. Actuellement, le site s'étend sur une surface de 130 hectares répartie sur les communes d'Auby, Roost-Warendin et Flers-en-Escrebieux. Cette zone est desservie par trois voies de circulation :

- le canal de la Deûle ;
- la RD420 qui traverse le site et l'A31 à proximité ;
- la voie ferrée.

II. Présentation des nouveaux scénarii de dangers

Monsieur CONSTANT rappelle qu'en 2008, trois risques technologiques susceptibles de s'étendre au-delà du site ont été identifiés : un risque toxique (par l'émission de gaz de combustion), un risque par surpression (explosion d'hydrogène) et un risque thermique (fuite de gaz naturel).

La mise à jour de 2014 a fait ressortir deux risques supplémentaires concernant des ruptures de digue sur les bassins de stockage G4 et G5.

Le bassin G4 stocke les boues de la station de traitement de l'usine. Le bassin G5 est réservé à un résidu ferrique non valorisé par l'entreprise et une phase aqueuse relativement acide, son pH s'élevant à 2,8.

Madame DUFLOS précise qu'un cabinet d'études a modélisé en 2D quatre scénarios consécutifs à l'affaissement de la digue des deux bassins et d'une ouverture de brèche. Ils concernent :

- les ruptures nord et nord-est du bassin G4 ;
- les ruptures nord-est et est du bassin G5.

Sur le bassin G4, une rupture au niveau du pan nord entraînerait une inondation sous 50 centimètres sur la commune d'Auby tandis qu'une rupture côté nord-est menacerait la voie SNCF.

Monsieur CLAMAGIRAND souhaite connaître les impacts pour les riverains.

Madame DUFLOS indique que ces impacts sont nuls pour le bassin G4 mais que le G5 pourrait toucher des habitations avec une hauteur entre 0.5 et 1m.

M. CONSTANT précise que ces eaux ne représentent pas de danger particulier pour la population.

Monsieur CLAMAGIRAND s'enquiert du niveau actuel des bassins.

Madame DUFLOS estime le niveau du bassin G5 à 26 mètres pour une profondeur maximale de 30 mètres. De plus, une rupture du pan nord du G5 inonderait les rues Léon Blum, Anatole France et Emile Zola de Roost-Warendin ainsi que le camping de cette commune sous 50 centimètres à

un mètre d'eau. De son côté, une rupture du pan sud-est entraînerait, selon Madame DUFLOS, des dégâts moindres.

Monsieur DELCOURT précise que la rue Emile Zola citée à l'instant s'avère être en réalité la rue Louis Pasteur. Par ailleurs, il souhaite savoir comment seront prévenus le public et les services de la voirie.

Madame DUFLOS explique que ces services figurent sur la liste des numéros d'urgence à appeler en interne. Les actions de prévention à destination des riverains font, quant à elles, l'objet d'un travail en collaboration avec la Préfecture dans le cadre du PPI.

Monsieur CONSTANT rappelle que ce dernier compile l'ensemble des mesures visant à maîtriser les risques. Dans le cadre de ces scénarios de risques majeurs, il implique dans un premier temps le suivi et le contrôle de la hauteur d'eau des bassins à 1,20 mètre maximum sous le sommet de la digue. La mesure s'établit actuellement à environ 3 mètres sous la revanche. Deux techniciens sont en outre chargés de la surveillance quotidienne des bassins et de leur membrane protectrice. Enfin, un suivi trimestriel est assuré par des experts.

III. Questions et échanges

Monsieur DESRUMAUX s'enquiert des méthodes de contrôle sous-marin des bassins.

Monsieur CONSTANT répond que des prélèvements sous la nappe superficielle sont assurés par des drains et des piézomètres.

Monsieur DELCOURT souhaite connaître les conséquences qu'aurait une eau acide comme celle du bassin G5 sur la faune domestique et sauvage ainsi que sur les milieux aquatiques.

Monsieur CONSTANT confirme qu'un pH à 2,8 (soit un niveau d'acidité comparable à celui d'un jus de citron) aurait effectivement un effet sur la faune des étangs. En revanche, les conséquences pour la faune domestique ne seraient avérées qu'en cas d'ingestion.

Monsieur MELIN explique que cette CSS exceptionnelle fait suite d'une demande des services de la préfecture en charge de l'élaboration du PPI qui souhaitaient que les nouveaux scénarios liés à des ruptures des digues des bassins soient présentés en CSS avant mise à jour du PPI. Ces services ne peuvent malheureusement pas être présents car sont en pleine gestion de la crise du Covid-19 et s'excusent de cette absence. Ces nouveaux scénarios sont liés à une évolution réglementaire et méthodologique. Dorénavant, des événements exceptionnels dont des défaillances sur des infrastructures comme les digues doivent être recensés et éventuellement écartés de la liste de danger. Par souci de transparence, Nyrstar a donc mené des modélisations pour connaître l'impact réel des ruptures de bassin sur les habitations. Cette étude a conclu à leur faible incidence. Cependant, l'inspection a proposé au Préfet de conserver ces informations et de les intégrer dans le cadre de la mise à jour du PPI afin que les réponses opérationnelles spécifiques soient analysées.

Monsieur MALBRANCQ souhaite savoir quelles sont les mesures prises au sein de l'usine en cas de rupture du bassin.

Monsieur CONSTANT l'informe que l'usine serait alors mise à l'arrêt. Son redémarrage serait ensuite soumis à la remise en état des installations et à autorisation préfectorale.

Monsieur MALBRANCQ juge ce scénario relativement improbable, mais estime qu'il est pertinent de le prendre en compte.

Monsieur CONSTANT confirme sa faible probabilité, mais souligne que son intégration au sein du PPI est pertinente afin d'anticiper les mesures de surveillance et de formation des équipes.

La séance est levée à 15 heures 20.

Le Président de la CSS

Xavier CONSTANT

X



Xavier Constant
Directeur de site Nyrstar usine d'Auby

